Anciens Etablissements ABC
Société Anonyme au capital de 42 000 euros
Anc Siège soc : 103, avenue Paul-Vaillant-Couturier 91550 Paray-Vieille -Poste
Nouveau Siège social : 46, rue Marcel Grosmenil 94800 Villejuif
RCS Evry 572 057 842

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 15 juin 2009

L'an deux mille neuf,

Le 15 juin,

A 11 h 00,

Les administrateurs de la société Anciens Etablissements ABC se sont réunis en Conseil, 46 rue Marcel Grosménil à Villejuif (94800), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion ·

Outre le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Luc Ivars, M. Alain Gandolifini, M. Claude Bouguet, M. Didier CHAUDAT, administrateurs, sont présents

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Luc Ivars préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe OLIVIER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Examen de la situation de la société bilan et perspectives
- Changement du lieu du siège social à Villejuif

1) M. Ivars présente la situation de l'entreprise au premier semestre. Il envisage des perspectives commerciales favorables de l'entreprise pour l'année 2009. Il répond à toutes les questions des administrateurs.

2) M. Ivars propose de transférer le siège social de la société à Villejuif au 46, rue Marcel Grosménil 94800 et de transformer l'actuel siège social du 103, avenue Paul-Vaillant-Couturier 91550 Paray-Vieille -Poste en établissement secondaire.

A propos du siège social l'article 4 prévoit dans son aliéna 2

« Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision du conseil d'administration qui doit $être ratifiée par la plus prochaine assemblée générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. »

La délibération une fois votée, donnera lieu à une modification de l'article 34 des statuts et fera l'objet d'un vote de confirmation lors de la prochaine AGO.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote sur le changement de siège social et le classement du site de Paray Vieille Poste en établissement secondaire:

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

A B C
Anciens Éts. ABC
Société Anonyme Capital 42.900 €
103, av. Paul - Vaillant Couturier
91550 PARAY-VIEILLE-POSTE
Tél.: 01 69 38 44 99 - Fax: 01 69 57 09 11
R.C.S. EVRY B 572 057 842